



**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DU SOUDAN POUR LE
SECOND CYCLE DE L'EPU
(Mercredi 04 mai 2016 de 09h00 à 12h30)**

Monsieur le Président,

Madagascar adresse ses chaleureuses bienvenues à la Délégation du Soudan, la félicite pour la présentation de son rapport au titre du second cycle de l'EPU et pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations que le pays a acceptées lors de son premier EPU.

Malgré les différents obstacles rencontrés par les autorités soudanaises pour assurer le plein exercice des droits de l'homme dans le pays, des avancées significatives ont été réalisées dans la promotion et la protection des droits de l'homme notamment l'adoption de plusieurs lois et textes législatifs dont la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2014, la création de mécanismes telle que la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes et l'élaboration des politiques et stratégies pour le renforcement et la protection des droits de l'homme.

Ma délégation voudrait adresser les recommandations suivantes au Soudan :

- 1- Ratifier les traités internationaux auxquels l'Etat n'est pas encore partie notamment la CAT, la CEDEAW et son protocole facultatif, et le deuxième protocole facultatif à l'ICCPR visant à abolir la peine de mort ;
- 2- Réviser sa législation de façon à la rendre conforme aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Soudan est partie ;
- 3- Adopter une législation visant à prévenir et réprimer les mariages de mineurs, en fixant l'âge légal du mariage à 18 ans, pour les hommes comme pour les femmes ;

Ma délégation encourage le Soudan à poursuivre ses efforts engagés dans le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie